

KEYYO

Société anonyme au capital de 691 200 euros
Siège social : Clichy (92110), 92-98, boulevard Victor Hugo
390.081.156 R.C.S NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 JUIN 2015 Rapport sur les attributions gratuites d'actions

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport sur l'attribution gratuite d'actions conformément à l'article L225-197-4 du Code de commerce.

1. Nous vous rappelons que conformément à la délégation accordée par l'assemblée générale du 30 mai 2007, dans sa quatorzième résolution, le conseil d'administration du 11 février 2009 a décidé de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions, au profit des salariés et/ou mandataires sociaux portant sur 32.000 actions maximum et a donné tous pouvoirs au directeur général, et notamment de :
 - déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions, le nombre d'actions attribuées à chaque bénéficiaire ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
 - déterminer s'il y aura maintien ou non des droits des attributaires en cas d'opérations financières lors des périodes d'acquisition ou de conservation ;
 - établir le plan d'attribution gratuite d'actions et les lettres individuelles à adresser aux bénéficiaires ;
 - et plus généralement, accomplir toutes les formalités utiles à la dite attribution, à la cotation et au service financier des titres et faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Les caractéristiques de ce plan indiquent notamment que les bénéficiaires des actions gratuites, s'ils remplissent l'ensemble des conditions prévues au plan :

- ne deviendront propriétaires des actions qu'à l'issue d'une période dite « période d'acquisition » de deux (2) ans commençant à courir le jour de la réception par chaque bénéficiaire de sa lettre d'information ;
- ne pourront les céder qu'à l'issue d'une « période d'attribution définitive » de deux ans, période pendant laquelle les actions sont inscrites sous forme nominative auprès du teneur de compte de la société, Cacéis Corporate Trust.

Nous vous informons que dans le cadre de ce plan :

- 3.000 actions attribuées le 1^{er} avril 2012 ont été, à l'issue de la période de deux ans, définitivement acquises le 1^{er} avril 2014.
- au cours de l'exercice 2014, aucune action gratuite n'a été attribuée

Par conséquent, à ce jour, plus aucune action n'est en cours d'attribution dans le cadre de ce plan, et le total des actions attribuées et définitivement acquises est de 30.500 actions sur les 32.000.

2. Nous vous rappelons que conformément à la délégation accordée par l'assemblée générale du 27 mai 2009, dans sa dix-septième résolution, le conseil d'administration réuni à même date a décidé de

mettre en place un second Plan d'attribution gratuite d'actions, au profit des salariés et/ou mandataires sociaux portant sur 100.000 actions maximum.

Les caractéristiques du Plan sont identiques au plan précédemment en vigueur, et sont rappelées ci-dessus.

Nous vous informons que, 2333 actions attribuées le 16 janvier 2013 dans le cadre de ce plan ont été définitivement acquises le 16 janvier 2015.

Nous vous informons également que dans le cadre de ce plan, une nouvelle attribution de 2.333 actions a été effectuée et notifiée le 3 mars 2014. Elles ne seront définitivement acquises, le cas échéant, le 3 mars 2016.

Par conséquent, à ce jour, le total des actions en cours d'acquisition, sous réserve de l'expiration de la période de deux ans, est de 2333 et le total des actions attribuées et définitivement acquises est de 85.416 actions sur les 100.000.

Les actions gratuites attribuées au titre des autorisations susvisées sont recensées dans le tableau récapitulatif ci-après.

Tableau récapitulatif des actions gratuites attribuées selon délégations de l'assemblée générale au conseil d'administration et mises en œuvre

Date de l'assemblée générale mixte	30 mai 2007		27 mai 2009					
Nombre total pouvant être alloué	32.000		100.000					
Date du conseil d'administration	03/03/2009		01/06/2009					
Date d'attribution par décision du Directeur Général et point de départ de la période d'acquisition	03/03 2009	01/04 2012	01/06 2009	01/07 2010	02/05 2011	30/12 2011	16/01 2013	03/03 2014
Nombre d'actions gratuites attribuées	30 000	3 000	26 750	56 250	22 500	2 333	2 333	2 333
Dont Ph. Houdouin	10 000							
Date d'attribution définitive et début de la période d'indisponibilité	03/03 2011	01/04 2014	01/06 2011	01/07 2012	02/05 2013	30/12 2013	16/01 2015	03/03 2015
Attributions annulées	2 500		8 000	6 750	10 000			
Nombre d'actions en période d'attribution définitives	27 500	3 000	18 750	49 500	12 500	2333	2333	-
Valeur de l'action à la date de son attribution définitive	6.51	6.30	7.03	5.5	5.99	6.47	6.40	-
Fin de la période conservation	03/03 2013	01/04 2016	01/07 2014	01/07 2014	02/05 2015	30/12 2015	16/01 2017	03/03 2017

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

